

Avignon, le 2 novembre 2020

## NYONS DEVIENT UNE APPELLATION VILLAGES AVEC INDICATION GEOGRAPHIQUE

*L'appellation d'origine protégée Côtes du Rhône Villages compte désormais 22 dénominations géographiques complémentaires.*

Les communes drômoises de Mirabel-aux-Baronnies, Nyons, Piégon et Venterol pourront désormais revendiquer l'appellation **Côtes du Rhône Villages Nyons** pour leurs vins vinifiés en rouge uniquement, dès la récolte 2020.

La superficie de cette nouvelle dénomination s'étend sur 554 hectares, dont 345 hectares plantés, ce qui la classe au **1<sup>er</sup> rang des dénominations Côtes du Rhône Villages de la Drôme**. C'est également l'un des territoires les plus frais des Côtes du Rhône : s'appuyant sur les reliefs préalpins des Monts des Baronnies, le vignoble du Nyonsais s'élève entre 210 et 500 mètres d'altitude. Situé sur la marge septentrionale des Côtes du Rhône méridionales, sa pluviométrie y est plus élevée que dans la zone centrale de l'appellation et son climat est notamment marqué par l'influence bénéfique d'un vent local, le « Pontias », qui protège la vigne des maladies fongiques.

Si les quatre communes de cette nouvelle dénomination s'inscrivent dans la continuité du vignoble, sur la bordure nord-est des Côtes du Rhône, ses plateaux, coteaux vallonnés, terrasses et vallées, forment une grande variété de sols : marnes, terrasses alluviales, sols argilo-calcaires, sols caillouteux... La quasi-totalité (98,5%) de la surface plantée en vignes est consacrée aux cépages rouges, avec une forte proportion de Syrah. Avec un rendement maximum fixé à 41hl/ha, les premières estimations volumiques de l'appellation **Côtes du Rhône Villages Nyons** devraient être comprises entre 2000 et 2500 hectolitres, soit environ 10% du potentiel de production total.



[Téléchargez ici les photos HD de l'appellation Côtes du Rhône Villages Nyons](#)

Pierre-Michel MORE, président du syndicat du Nyonsais-Mirabel-Piégon-Venterol s'enthousiasme de cette reconnaissance :

*« La validation du dossier par l'INAO est une réelle reconnaissance du travail qualitatif opéré au cours des 20 années passées. Cette montée en gamme s'explique notamment par une modification de l'encépagement au profit de la Syrah qui offre un potentiel de garde plus élevé. Le terroir composé de colluvions, graviers issus de l'érosion des coteaux et l'amplitude thermique importante permettent aux vins de conserver du fruit et de la fraîcheur et leur apportent ainsi leur typicité ».*

Depuis 20 ans, une **véritable dynamique de montée en gamme** s'instaure dans les Côtes du Rhône.

L'appellation n'a cessé de se hiérarchiser pour valoriser ses terroirs et ses vins. Les nombreux dossiers validés par l'INAO (Institut National des Appellations d'Origine) témoignent de cette **progression qualitative des appellations des Côtes du Rhône**.

En 2005, Massif d'Uchaux, Plan de Dieu, Puymeras et Signargues s'élèvent au rang de Côtes du Rhône Villages avec indication géographique ; Gadagne les rejoint en 2012, puis Sainte-Cécile, Suze-la-Rousse et Vaison-la-Romaine en 2016 ; ainsi que St Andréol en 2017. Cette année, c'est au tour de Nyons d'entrer dans le cercle vertueux des appellations grandissantes.

